

Dagegen stimmen – Rejettent le projet:

Allenspach, Blocher, Borer Roland, Bühler Gerold, Cincera, Cornaz, Dettling, Dreher, Dünki, Fischer-Häggingen, Fritschi Oscar, Gysin, Kern, Loeb François, Meier Samuel, Miesch, Müller, Nebiker, Reimann Maximilian, Sandoz, Scherrer Jürg, Stucky, Vetterli, Weder Hansjürg, Weyeneth, Wiederkehr (26)

Der Stimme enthalten sich – S'abstiennent:

Früh, Gros Jean-Michel, Leuba, Rohr (4)

Stimmen nicht – Ne votent pas:

Aregger, Baumann Stephanie, Baumberger, Bezzola, Bignasca, Binder, Bischof, Bortoluzzi, Brunner Christiane, Bürgi, Caccia, Camponovo, Columberg, de Dardel, Diener, Dormann, Ducret, Eberhard, Fehr, Fischer-Seengen, Frey Walter, Friderici Charles, Giezendanner, Gonseth, Grendelmeier, Grossenbacher, Heberlein, Hegetschweiler, Hildbrand, Iten Joseph, Jenni Peter, Jöri, Keller Anton, Lepori Bonetti, Leu Josef, Leuenberger Moritz, Maeder, Maspoli, Maurer, Meyer Theo, Moser, Neuenschwander, Pidoux, Poncet, Raggenbass, Robert, Rohrbasser, Rutishauser, Scheurer Rémy, Schmid Samuel, Sieber, Singeisen, Spielmann, Spoerry, Stamm Luzi, Steffen, Steinegger, Steinemann, Tschäppät Alexander, Tschuppert Karl, vakant I, Ziegler Jean, Zwygart (63)

Präsident, stimmt nicht – Président, ne vote pas:

Frey Claude (1)

F. Bundesbeschluss über einen Rahmenkredit für die Teilnahme an internationalen Informations-, Vermittlungs- und Beratungsprogrammen zugunsten kleiner und mittlerer Unternehmen

F. Arrêté fédéral allouant un crédit de programme pour la participation à des actions internationales d'information, d'entremise et de conseil en faveur des petites et moyennes entreprises

*Detailberatung – Discussion par articles***Titel und Ingress, Art. 1, 2***Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1, 2*Proposition de la commission*

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

*Angenommen – Adopté**Namentliche Gesamtabstimmung**Vote sur l'ensemble, par appel nominal*

(Ref.: 1711)

Für Annahme des Entwurfes stimmen – Acceptent le projet:

Aguet, Aubry, Bär, Baumann Ruedi, Bäumlín, Béguelin, Berger, Bircher Peter, Bodenmann, Bonny, Borel François, Brügger Cyrill, Bugnon, Bühlmann, Bundi, Caccia, Caspar-Hutter, Comby, Couchepin, Danuser, Darbellay, David, Deiss, Duvoisin, Eggenberger, Eggly, Engler, Epiney, Eymann Christoph, Fankhauser, Fasel Hugo, von Felten, Fischer-Sursee, Frainier, Früh, Gadiant, Giger, Gobet, Goll, Graber, Gros Jean-Michel, Gross Andreas, Haering Binder, Hafner Ursula, Hämmerle, Hari, Herczog, Hess Otto, Hess Peter, Hollenstein, Hubacher, Jäggi Paul, Jeanprêtre, Keller Rudolf, Kühne, Langenberger, Ledergerber, Leemann, Leuba, Leuenberger Ernst, Loeb François, Mamie, Marti Werner, Matthey, Mauch Ursula, Meier Hans, Misteli, Mühlemann, Nabholz, Narbel, Oehler, Ostermann, Perey, Philipona, Pini, Raggenbass, Rechsteiner, Ruckstuhl, Ruf, Ruffy, Rychen, Savary, Schenk, Scherrer Werner, Schmid Peter, Schmidhal-

ter, Schmied Walter, Schnider, Schweingruber, Segmüller, Seiler Hanspeter, Seiler Rolf, Singeisen, Stalder, Stamm Judith, Steiger Hans, Steiner Rudolf, Strahm Rudolf, Suter, Theubet, Thür, Tschopp, Vollmer, Wanner, Wick, Wittenwiler, Wyss William, Zbinden, Zisyadis, Züger (110)

Dagegen stimmen – Rejettent le projet:

Blocher, Borer Roland, Cincera, Cornaz, Dettling, Dreher, Dünki, Fischer-Seengen, Fritschi Oscar, Giezendanner, Kern, Meier Samuel, Miesch, Müller, Nebiker, Reimann Maximilian, Scherrer Jürg, Vetterli, Weder Hansjürg, Weyeneth, Wiederkehr (21)

Der Stimme enthalten sich – S'abstiennent:

Bühler Gerold, Rohr, Sandoz (3)

Stimmen nicht – Ne votent pas:

Allenspach, Aregger, Baumann Stephanie, Baumberger, Bezzola, Bignasca, Binder, Bischof, Bortoluzzi, Brunner Christiane, Bürgi, Camponovo, Carobbio, Cavadini Adriano, Columberg, de Dardel, Diener, Dormann, Ducret, Eberhard, Fehr, Fischer-Häggingen, Frey Walter, Friderici Charles, Gonseth, Grendelmeier, Grossenbacher, Gysin, Heberlein, Hegetschweiler, Hildbrand, Iten Joseph, Jenni Peter, Jöri, Keller Anton, Lepori Bonetti, Leu Josef, Leuenberger Moritz, Maeder, Maitre, Maspoli, Maurer, Meyer Theo, Moser, Neuenschwander, Pidoux, Poncet, Robert, Rohrbasser, Rutishauser, Scheurer Rémy, Schmid Samuel, Sieber, Spielmann, Spoerry, Stamm Luzi, Steffen, Steinegger, Steinemann, Stucky, Tschäppät Alexander, Tschuppert Karl, vakant I, Ziegler Jean, Zwygart (65)

Präsident, stimmt nicht – Président, ne vote pas:

Frey Claude (1)

*Abschreibung – Classement**Antrag des Bundesrates*

Abschreiben der parlamentarischen Vorstösse gemäss Brief an die eidgenössischen Räte

Proposition du Conseil fédéral

Classer les interventions parlementaires selon lettre aux Chambres fédérales

*Angenommen – Adopté**An den Ständerat – Au Conseil des Etats***Ordnungsantrag****Motion d'ordre***Ordnungsantrag Zisyadis*

Die Wahl eines neuen Mitgliedes des Bundesrates ist zu verschieben und nach den eidgenössischen Wahlen vom 22. Oktober 1995 durchzuführen.

Motion d'ordre Zisyadis

Renvoi de l'élection d'un nouveau membre du Conseil fédéral après les élections fédérales du 22 octobre 1995.

Zisyadis Josef (–, VD): Nous sommes tous ici des parlementaires en fin de course: d'abord, il y a ceux qui s'en vont, qui ne se représentent pas – c'est un tiers de notre Conseil –; il y a ensuite ceux et celles qui ne savent pas si ils ou elles seront réélus dans quatre semaines; il y a enfin le fait que dans neuf jours exactement de débats parlementaires, nous sommes tous soumis au licenciement automatique –, c'est la règle de la démocratie, et c'est tant mieux.

Et l'on voudrait que notre Conseil puisse valablement décider de l'élection d'un conseiller fédéral, d'un membre nouveau du gouvernement! C'est une situation invraisemblable et inacceptable. Un conseiller fédéral s'en va; il fixe la date de son départ, et parce qu'il la fixe une semaine après les élections fédérales, à cause de ces convenances de toute sorte, nous devrions répondre «présent», sans penser à des règles évidentes de démocratie simple, de démocratie représentative, sans penser tout simplement à l'avenir du pays et de ses besoins.

Le problème n'est pas ici de remplacer une personne par une autre. L'enjeu essentiel est de savoir de quel gouvernement a besoin notre pays pour affronter des défis économiques et sociaux les plus importants, quelles réformes profondes nous devons engager au Parlement et au gouvernement pour résoudre efficacement le dossier européen et la mondialisation de l'économie.

En choisissant la précipitation, ou tout simplement la soumission à un conseiller fédéral sortant, sans aucune raison juridique apparente, nous déciderons de faire l'impasse sur ces débats fondamentaux et indispensables. Qui plus est, nous montrerons que ce qui importe pour le monde politique de ce Parlement, de ce législatif, c'est plus la politique politicienne étroite, ou bien la poursuite coûte que coûte d'une formule magique qui est déjà en bout de course ou sous perfusion, plutôt que le débat profond sur un programme de gouvernement.

Plus profondément, pour les électeurs et les électrices qui sont appelés à participer ces prochaines semaines au renouvellement des autorités du pays, nous délivrons un message perfide: «Votez ce que vous voulez, de toute façon, nous ferons que ce nous voulons.» J'imagine que cela fait partie peut-être d'un programme de lutte contre l'abstentionnisme. C'est en fait tout simplement une gifle à l'égard de la population. C'est une gifle à la démocratie tout court. Par une mesure administrative, vous voulez casser le débat politique. J'ose espérer que vous ferez preuve d'indépendance d'esprit les uns et les autres. C'est pour cela que je vous invite à soutenir cette motion d'ordre, par souci simple de cohérence démocratique et de volonté de faire le débat effectif sur l'avenir du pays, mais après les élections.

Gros Jean-Michel (L, GE): S'il est quelqu'un qui doit doucement sourire de notre débat, c'est bien M. Stich, conseiller fédéral. Il doit ainsi savourer le premier résultat de sa démission, à l'échec savamment étudiée. Le truc, la combine imaginée par M. Stich montre une dernière fois dans quelle estime il a toujours tenu le Parlement.

La chose prêterait en effet à sourire si elle ne portait sérieusement atteinte à deux institutions de notre démocratie, le gouvernement et le Parlement. Crédibilité du gouvernement tout d'abord, puisque l'attitude de M. Stich démontre à l'évidence qu'un membre du Conseil fédéral peut se démarquer du principe de collégialité, pour ne viser que de simples contingences partisans, voire électoralistes.

Mais en misant sur une élection complémentaire à court terme, M. Stich veut empêcher le Parlement d'entamer un débat sérieux sur le Conseil fédéral, sa formation, son action future, la confiance dont il devrait bénéficier au Parlement et dans la population, en bref, sur sa crédibilité. La solution du 27 septembre 1995 vise en fait simplement à perpétuer une composition du gouvernement dont il n'est plus certain qu'elle réponde encore vraiment aux nécessités du pays.

Le groupe libéral n'entre pas dans ce jeu et votera la motion d'ordre qui nous est soumise. Nous nous refusons à ne voir dans l'élection du Conseil fédéral qu'une sorte de PMU, où le seul intérêt est de savoir dans quel ordre arriveront les prétendants. Laissons le temps aux partis qui veulent gouverner la Suisse de se mettre autour d'une table et de conclure si possible un accord sur la conduite de ce pays. Nous évitons ainsi, à cause d'une précipitation de mauvais aloi, d'accentuer le côté caricatural de l'élection gouvernementale.

La constitution, de par le flou qu'elle laisse subsister autour du terme de vacance, nous permet de repousser l'élection du successeur de M. Stich au 13 décembre 1995. Alors, ne tom-

bons pas dans le piège tendu par le ministre des finances, et attendons l'élection générale du Conseil fédéral.

Ruf Markus (D, BE): Die SD/Lega-Fraktion unterstützt den Ordnungsantrag Zisyadis aus folgenden Überlegungen:

Den Zeitpunkt seines Rücktrittes hat Herr Stich im wesentlichen aus zwei Gründen so gewählt: Erstens wollte er seiner Partei für den Wahlkampf einen Dienst erweisen – ob diese Rechnung aufgehen wird, muss sich erst noch zeigen –, und zweitens sollte mit dem Rücktritt kurz vor den Parlamentswahlen die Durchführung der Nachfolgewahl noch in der laufenden Session erreicht werden, was eine Zementierung der Zauberformel bedeutet.

Die Zauberformel manifestiert sich jedoch seit Jahren als reines Machterhaltungskartell der beteiligten Parteien und entspricht in wesentlichen politischen Fragen nicht mehr den Wünschen und dem Willen des Souveräns. Insbesondere in der zentralen Frage der aussenpolitischen Kursrichtung unseres Landes regiert der Bundesrat fortgesetzt in krasser Weise am Volk vorbei und erhält dafür laufend in entsprechenden Abstimmungen – ich denke an die Abstimmung über die Revision der Lex Friedrich als letztes Beispiel – die verdiente Quittung.

Deshalb ist es verfehlt, die Zauberformel jetzt wieder zu zementieren. Es gilt, den Willen der Wählerinnen und Wähler vom 22. Oktober abzuwarten und im Rahmen der Gesamterneuerungswahlen des Bundesrates in der Dezembersession dem Willen des Souveräns, wie er bei den Wahlen zum Ausdruck kommen wird, entsprechend Rechnung zu tragen.

Deshalb unterstützen wir den Ordnungsantrag Zisyadis.

Hess Peter (C, ZG), Berichterstatter: Mit Herrn Zisyadis und Herrn Gros Jean-Michel teile ich – bzw. eine Mehrheit der Mitglieder dieses Ratsbüros – die Meinung, dass das Vorgehen von Herrn Bundesrat Stich, vor Ablauf einer ordentlichen Amtszeit und ohne äusseren Anlass den Rücktritt einzureichen, zu verurteilen ist. Er zwingt uns in Sachzwänge, weil damit die Möglichkeit weiterer Rücktritte und – gestützt darauf – einer Doppelvakanz verunmöglicht wurde.

Sie erinnern sich alle an die Ausgangslage im Frühjahr 1993, als wir als Folge der damaligen Entwicklungen gesagt haben, dass es wünschenswert wäre, wenn die Mitglieder des Bundesrates ihre Rücktrittsabsichten untereinander besser koordinieren würden, um im Dienste der Institutionen auch eine bessere Auswahlmöglichkeit gewährleisten zu können.

Nachdem das gesagt ist, möchte ich Ihnen doch mitteilen, dass das Ratsbüro nach vertiefter und eingehender Diskussion der Ausgangslage einstimmig beschlossen hat, am Wahltermin vom 27. September 1995 festzuhalten. Dies aus folgender Überlegung: Unsere Verfassung, Artikel 96 Absatz 3, ist klar: «Die in der Zwischenzeit (im Bundesrat) ledig gewordenen Stellen werden bei der nächstfolgenden Sitzung der Bundesversammlung für den Rest der Amtsdauer wieder besetzt.»

Dieser Wortlaut ist klar. Nun haben auch wir gelesen, dass man aus rechtstheoretischen Überlegungen die Auffassung vertreten könnte, dass die Wahl auf den Dezember verschoben werden sollte, weil dann, vor allem auch nach den Erneuerungswahlen in das Parlament, eine grundsätzliche Diskussion stattfinden könnte.

Wir wollten uns aber – das war wirklich die einstimmige Überzeugung des Büros – nicht dem Vorwurf der gleichen Kreise aussetzen, wir hätten aus taktischen Überlegungen die Wahl auf den Dezember verschoben. Es war die Überzeugung, dass wir dem Verfassungswortlaut Rechnung tragen und damit auch einen Beitrag an die Rechtssicherheit leisten müssen. Denn auch bei früheren Bundesratswahlen wurde in ähnlichen Situationen die Wahl nach Möglichkeit immer auf den nächsten Termin angesetzt.

Noch ein Wort zur Zauberformel und zur Regierungsplattform: Diese Diskussion ist nicht vom Tisch. Wir können nach den Gesamterneuerungswahlen durchaus – entsprechend dem Ergebnis der Wahlen – offen über diese Fragen diskutieren. Ich muss aber Herrn Ruf – auch wenn Sie das als

Wählerwillen interpretieren – doch darauf hinweisen, dass im Moment, solange wir das Gesetzesreferendum und ein Proporzwahlssystem haben, keine überzeugende Alternative zu diesem Konkordanzmodell besteht. Da müsste man ansetzen. Die Mehrheit der CVP-Fraktion ist sicher bereit, diese Diskussion zu führen.

Ich beantrage Ihnen im Namen des einstimmigen Büros – auch Ihre Fraktion war vertreten, Herr Ruf –, den Ordnungsantrag Zisyadis abzulehnen.

Mauch Ursula (S, AG): Ich möchte nur richtigstellen: Wenn Herr Hess Peter sagt, das Büro habe den Rücktritt von Herrn Stich verurteilt, dann haben wir darüber immerhin nicht abgestimmt. Es sind Stimmen laut geworden, die diesen Rücktritt zum jetzigen Zeitpunkt verurteilt haben. Das ist nicht eine Meinung des Büros schlechthin. Ich bin immerhin auch Mitglied des Büros. Das wollte ich richtigstellen.

Couchepin Pascal (R, VS), rapporteur: En tant que porte-parole du Bureau, je ne me prononcerai pas sur l'appréciation qu'on peut avoir du bon goût de cette démission, pas plus que sur le problème de la formule magique, qui peut être discuté en d'autres circonstances. Je m'en tiendrai simplement aux faits et à la question de savoir à quelle date doit avoir lieu l'élection.

Vous le savez, le Bureau a accepté à l'unanimité – et dans le Bureau tous les groupes politiques sont représentés –, sans qu'aucune autre proposition n'ait été faite, que l'élection du successeur de M. Stich, conseiller fédéral, ait lieu le 27 septembre.

1. Il faut rappeler tout d'abord que l'Assemblée fédérale est compétente pour prendre connaissance d'une démission. Théoriquement, il aurait été possible que l'on refuse la démission de M. Stich pour cette date et qu'on ne l'accepte que pour une date postérieure. Le Bureau, à l'unanimité, suivant l'article 3 du règlement de l'Assemblée fédérale, a pris connaissance de la décision de M. Stich de renoncer à son mandat au 31 octobre. Par conséquent, M. Stich quittera sa fonction au 31 octobre.

2. Deuxième point: l'élection. Si on se réfère à l'article 96 de la constitution – qui a d'ailleurs été fait en d'autres temps, alors qu'il n'y avait qu'une session par an, on peut lire: «Les membres du Conseil fédéral qui font vacance dans l'intervalle des quatre ans sont remplacés, à la première session de l'Assemblée fédérale, pour le reste de la durée de leurs fonctions.»

Deux interprétations sont possibles: une interprétation majoritaire et une interprétation minoritaire. L'interprétation majoritaire est qu'il convient de remplacer le membre démissionnaire du Conseil fédéral à la première occasion, de telle sorte qu'on évite une vacance du pouvoir et qu'en tout temps, le Conseil fédéral soit complet pour pouvoir traiter des affaires du pays. C'est l'opinion majoritaire.

L'opinion minoritaire, celle de M. Eichenberger, dit que c'est possible d'avoir une autre vision des choses. On peut l'interpréter en disant que, puisque M. Stich démissionne au 31 octobre, la prochaine séance, ce serait en décembre. Donc, juridiquement, je le répète, la majorité pense qu'il faut veiller à ce que le Conseil fédéral soit toujours au complet, et une minorité, avec de bons arguments aussi, pense qu'il est possible de faire autrement et qu'il aurait été juridiquement possible de procéder à cette élection en décembre.

Il est évident qu'il y a aussi des considérations politiques à apporter, politiques mais pas partisans, dans l'intérêt de l'Etat. Le Bureau pense qu'il faut compléter le Conseil fédéral au plus tôt pour plusieurs raisons.

1. Il n'est pas sain que notre gouvernement, qui se compose de sept personnes, ne soit pas au complet. Il faut qu'il soit privé le moins longtemps possible de l'un de ses membres.

2. Ensuite, nous aurons, au mois de décembre, à discuter du budget, et c'est le ministre des finances qui démissionne. Il est souhaitable que ce soit la personne qui sera chargée de ce ministère, de ce portefeuille, qui défende le budget devant l'Assemblée fédérale, et qu'elle ait le temps de se préparer en étant responsable du budget, et non pas que ce soit un

suppléant, ou quelqu'un qui vient tout juste d'être nommé, qui doit défendre le budget.

3. Il y a encore un événement important qui va se passer durant cette période, c'est la préparation des Grandes lignes de la politique gouvernementale, qui seront soumises assez rapidement au Parlement, après l'élection de décembre. C'est maintenant que le Conseil fédéral en discute. Or, la nouveauté de cette période, c'est qu'il cherche à cibler des objectifs sur les points principaux. M. Villiger l'a dit, les trois points principaux sont:

- a. la revitalisation de l'économie, l'amélioration des conditions économiques;
- b. la cohésion sociale;
- c. la cohésion à l'intérieur du pays.

C'est donc des lignes directrices qui ont des visées politiques importantes et il ne serait pas sain que l'un des ministres qui devra appliquer ces grandes lignes pendant les quatre ans n'ait pas pu participer à la période préparatoire, et qu'il entre en fonction au moment où les dés sont jetés; j'allais dire, Monsieur Gros Jean-Michel, dans l'esprit même de la cohérence gouvernementale,

Voilà que, pour la première fois, le gouvernement essaye de fixer des lignes directrices avec des points principaux bien marqués politiquement. Et c'est précisément à ce moment-là qu'on voudrait empêcher un des ministres importants de participer à cette élaboration et qu'on le mettrait dans le bateau au moment où le bateau a déjà pris une direction précise. Ce ne serait pas dramatique, mais ce serait dommage, en tous les cas contraire à cet esprit de cohésion, de cohérence que l'on souhaite dans certains milieux et que les partis gouvernementaux recommandent au gouvernement d'adopter pour la prochaine législature. Le gouvernement a déjà fait un grand pas dans ce sens puisqu'il a mis des accents principaux et qu'il veut mettre des têtes de chapitre, qu'il veut fixer des lignes directrices qui démontrent que les partis gouvernementaux et le gouvernement ont conscience de la nécessité de montrer la direction.

Nous espérons que vous serez aussi d'accord de montrer la direction en donnant au gouvernement les moyens de fixer ses priorités, et que vous maintiendrez le 27 septembre prochain comme jour d'élection, ce que, d'ailleurs, tous les membres du Bureau, tous les groupes politiques représentés au Bureau ont accepté lors de la séance qui en a décidé ainsi.

Abstimmung – Vote

Für den Ordnungsantrag Zisyadis	18 Stimmen
Dagegen	110 Stimmen

Schluss der Sitzung um 12.20 Uhr

La séance est levée à 12 h 20

Ordnungsantrag

Motion d'ordre

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	04
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.09.1995 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1849-1851
Page	
Pagina	
Ref. No	20 026 056

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.